

Règlement de l'épreuve

1. **Organisateur** : Association « Les Foulées Montoises ».
Président : Monsieur DUHANT David : 06 30 26 28 39.
2. **Inscriptions et retrait des dossards** :
Contact : *Monsieur FAVEREAUX Rénaud* : 06 79 97 36 97
Inscriptions par courrier jusqu'au 27 avril 2014.
Tarif : 8 € (chèque à l'ordre de l'Association Les Foulées Montoises).
Possibilité de s'inscrire sur place (supplément de 2€) jusqu'à 30 minutes avant le départ.
Retrait des dossards sur place uniquement le dimanche 4 mai 2014, place de la Moncelle à Mons-en-Laonnois à partir de 8^h00.
3. **L'athlète licencié** doit présenter sa licence sportive en cours de validité ou fournir une photocopie.
4. **L'athlète non licencié** doit fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an (ou photocopie certifiée conforme).
5. La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical par sa présentation directe (ou photocopie certifiée conforme) ou celle d'une licence sportive en cours de validité.
6. Les athlètes licenciés ou non participent sous leur propre responsabilité.
7. **Les enfants mineurs** ne peuvent participer à l'épreuve sans une autorisation parentale.
8. Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile.
9. **Responsabilité accident** : les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
10. **Le départ** de la course sera donné place de la Moncelle à 10h00.
11. **Droit à l'image** : l'inscription donne droit à l'organisation de publier des images prises lors de la course.
12. La sécurité sera assurée par un des signaleurs à chaque intersection et l'ensemble du parcours est surveillé par des commissaires de course.
13. **Ravitaillements** : 2 ravitaillements en eau et fruits (au 5^{ème} et 10^{ème} kilomètres)
14. **Contrôles** : passage aux points de contrôle avec pointage obligatoire (dossard placé à l'avant).
15. **Fléchage** : parcours fléché selon les modalités données au départ.
16. **En cas d'incident ou d'accident** :
Protéger les victimes
Alerter l'organisation (signaleurs ou contrôleurs)
17. **Circulation** : tout participant doit respecter le code rural et le code de la route en tant que piéton.
18. **Récompenses** : aux 5 premiers hommes et 5 premières femmes au scratch, aux trois premiers de chaque catégorie. Pas de cumul.
Un tee-shirt aux 250 premiers inscrits.
19. L'épreuve se déroulera sur le territoire des communes de Mons-en-Laonnois, Clacy-et-Thierret et Chivy-les-Etouvelles. Les inscriptions seront ouvertes à partir de 8 heures et closes 30 minutes avant le départ de la course.
20. **Photos et résultats** : sur le site www.mons-en-laonnois.fr et sur www.courir02.fr